BULLETIN D'INFORMATION

DU SERVICE DE L'AGRICULTURE

34e édition
décembre 2015

CANTON DU VALAIS
Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

Valais
Source de plaisir

sommaire

EDITO

3 Des économies et des réflexions

PAIEMENTS DIRECTS

4 2016: Principales modifications liées aux paiements directs
5 Projets qualité du paysage – Valais
7 Le loup en 2015 en Valais
9 Dès janvier 2016, saisie en ligne des relevés de structure et autres données agricoles

ÉCONOMIE ANIMALE

12 Hérens: un bonjour aux cousines autrichiennes
15 Gestion administrative des exploitations d'estivage

VITICULTURE

16 Le Valais veut renforcer la traçabilité de ses vins AOC
17 Prise de position du Conseil d'Etat sur la stratégie «Viti horizon 2020» de l'Interprofession de la vigne et du vin du Valais (IVV)
19 Drosophile du cerisier *(Drosophila suzukii)* dans le vignoble valaisan: Activités du Service de l'agriculture et premier bilan 2015

ARBORICULTURE

22 Recommandations variétés abricot
23 Le point sur le Feu Bactérien
24 Le point sur *Drosophila suzukii* en arboriculture

AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES

26 Réorganisation des unités «constructions rurales» et «crédit agricole»
30 Lötschental: le projet de remembrement par exploitation des terres agricoles sera réalisé
31 Déblocage des crédits agricoles
32 Agritourisme: mieux se connaître pour mieux se vendre

ÉCOLE D'AGRICULTURE

33 Nouvel Internat
34 La Suisse organisera le prochain Europea Wine Championship!
36 Concours romand des apprentis paysagistes 2015
37 RETOUR sur l'année scolaire 2014/2015
38 Liste des lauréats de l'année scolaire 2014 / 2015

Des économies et des réflexions

Le Conseil d'Etat a fixé à 120 millions l'objectif d'économies financières à réaliser dans le cadre de l'examen des tâches et des structures cantonales (ETS2). Ce montant constitue un minimum pour compenser les déficits récents et équilibrer les prochains budgets. En parallèle, un audit général sur le personnel cantonal est en cours et ses résultats seront connus à la fin 2015.

L'effort à fournir pour chaque domaine d'activité se base en partie sur une comparaison intercantonale des coûts. Le Valais étant le canton suisse qui soutient le plus fortement son agriculture, son budget agricole est donc appelé à fournir une contribution très conséquente à l'effort demandé.

Toutes les pistes d'économie possibles ont été analysées durant le mois d'octobre. Un objectif majeur a toutefois été fixé: assurer le financement cantonal des paiements directs. C'est en effet la mesure à l'effet multiplicateur le plus important (1.- du canton génère 9.- de la Confédération). De plus, il s'agit de montants qui bénéficient directement au producteur, maillon faible de la chaîne de production, comme le confirme encore l'évolution des prix à la production et à la consommation entre 2014 et 2015.

Par contre, la grande majorité des soutiens financiers strictement cantonaux devront certainement être abandonnés ou réduits, avec un équilibre à trouver entre les différentes branches de production. Si 2014 a été l'année des records en terme de soutien cantonal à l'agriculture, les budgets 2016 et suivants constitueront un tournant.

Indépendamment de son ampleur, la diminution du soutien cantonal devrait inciter à une réflexion de fond dans les milieux professionnels. Quelle agriculture veut-on à l'avenir? Quelles structures sont nécessaires? Quel niveau de professionnalisme doit être atteint? Comment assurer la relève? Comment optimiser la promotion?

Les économies obligent à la réflexion. Celle-ci doit se faire à tous les niveaux, en tenant compte de l'évolution de la politique agricole fédérale, dont les axes futurs sont connus. La PA 18+ sonne peut-être avant l'heure en Valais.

Gérald Dayer

2016: Principales modifications liées aux paiements directs

Le Conseil fédéral a validé le 28 octobre 2015 le train d'ordonnances agricoles d'automne 2015. Celui-ci apporte des modifications dans dix-sept ordonnances du Conseil fédéral dont celle sur les paiements directs versés dans l'agriculture. Elles entreront en vigueur le 1er janvier 2016.

Les principales modifications dans les paiements directs sont:

- Suspension de l'introduction prévue en 2016 du niveau de qualité III pour la biodiversité, soit les 200 francs supplémentaires par hectare pour les prairies et pâturages extensifs et les prairies peu intensives qui sont dans des inventaires fédéraux tels que l'inventaire des prairies et pâturages secs ou des bas-marais et dont l'introduction était prévue en 2016.

- Baisse de 10% des contributions biodiversité du niveau de qualité I pour les prairies extensives, les surfaces à litière, les haies et bosquets champêtres et les arbres fruitiers hautes tiges (mais pas de réduction pour les prairies peu intensives, les pâturages extensifs et les types de surfaces de promotion de la biodiversité dans les grandes cultures).

- Augmentation de 10% des contributions biodiversité de qualité II pour les types ayant une réduction sur la biodiversité qualité I comme mentionnés ci-dessus.

- Limitation des contributions à la biodiversité pour les surfaces du niveau de qualité I à un maximum de 50% de la surface donnant droit aux contributions pour chaque exploitation. Pour les surfaces du niveau de qualité II, les contributions pour les niveaux de qualité I et II sont octroyées sans limitation.

- Réduction de la charge de travail minimale pour l'octroi de paiements directs de 0,25 à 0,2 UMOS par exploitation, en raison de la modification des coefficients sur les Unités de main d'œuvre standards (conséquences minimes).

- Les exploitations qui sont amenées dans un partenariat (mariage, concubinat et partenariat enregistré) peuvent être gérées de manière autonome.

- L'ensemble de la surface herbagère exploitée en dehors de la région d'estivage compte comme surface agricole utile, indépendamment de la distance vis-à-vis de l'exploitation.

D'autres modifications de détail et des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet **www.vs.ch/agriculture**. L'Office des paiements directs ou les conseillers agricoles de votre région sont également à votre disposition pour toute question complémentaire.

Brigitte Decrausaz

Projets qualité du paysage – Valais

Les 3 nouveaux projets développés en 2014, et validés par l'OFAG, ont pu entamer la phase de mise en œuvre à partir du mois de juin de cette année. Ces projets sont: le Coude du Rhône, Obergoms/Untergoms nordseitig et le Simplon. Des séances d'informations ont été organisées dans les différents projets afin d'informer les exploitants des mesures qui pouvaient être choisies et mises en place. Des entretiens individuels ont également permis aux personnes intéressées d'avoir un conseil personnalisé afin de remplir la convention de qualité du paysage au mieux et de déterminer les mesures à cibler.

Le résultat est satisfaisant, puisque nous sommes – pour les 3 nouveaux projets – à une participation de 74% des alpages, ainsi que 80% des surfaces de la SAU. Grâce à la participation active des exploitants, de nouvelles contributions à la qualité du paysage pourront leur être versées dès cette année. Ce sont donc de nouveaux montants qui permettront de soutenir l'agriculture dans ces régions.

Par exemple, dans le projet du Coude du Rhône, les vergers participent beaucoup à la qualité du paysage des coteaux. Pourtant, la topographie escarpée de ces derniers peut mettre à mal leur pérennité. De la sorte, des mesures ont été élaborées pour la conservation de ces vergers traditionnels.

En plaine, dans la Vallée du Rhône, la production de fruits contribuent grandement à la mosaïque paysagère de par les différentes nuances de couleurs de feuillages, mais également la floraison printanière. Les différentes espèces d'arbres fruitiers permettent donc de structurer le paysage et sont donc soutenues.

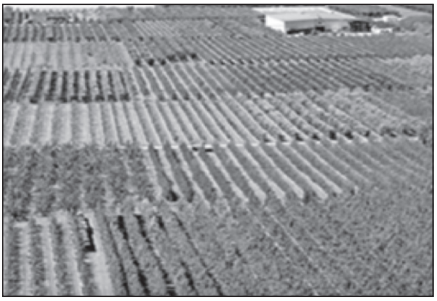

Dans les régions de montagne, les enjeux sont tout aussi importants puisque les valeurs paysagères et écologiques y sont très élevées. Par des mesures ciblées, ces valeurs sont également soutenues.

Les autres régions qui n'ont actuellement pas de projet de qualité du paysage devraient voir leur élaboration se mettre en place entre 2016 et 2017.

Laura Clavien

Le loup en 2015 en Valais

Cette année, le loup a fait parler de lui dans les régions suivantes:

Régions	Nombre d'animaux péris
Val Hérens	38
Val Anniviers et Vallon de Réchy	42
Val d'Illiez	3
Aminona	Observations seulement
Ginals	5
Törbel-Bürchen	26
Turtmanntal	14

Depuis le retour du loup dans notre canton, le service de l'agriculture (SCA) soutient les agriculteurs pour la mise en place des mesures raisonnables de protection des troupeaux.

Tout d'abord, une information globale sur la situation des grands prédateurs a été donnée aux exploitants en début d'année lors des assemblées générales des associations d'éleveurs d'ovins et caprins.

Courant de l'hiver et cet été, et pour donner suite au travail d'optimalisation de la gestion des alpages et protection des troupeaux d'Agridea, le SCA a rencontré tous les éleveurs ovins et caprins de Val d'Illiez, du Val d'Hérens, de la région de Montana, de Turtmanntal, d'Augsbord et de la vallée de Conches afin d'établir une déclaration d'intention. Ceci représente environ la moitié des alpages du canton. Cette déclaration d'intention se base sur les premiers résultats du projet d'améliorations de la gestion des alpages mené par Agridea sur mandat de l'office fédéral de l'environnement (OFEV) et du service de l'agriculture (SCA). Les mesures, tant de gestion que de protection des troupeaux, résultent d'une discussion approfondie entre l'éleveur, les spécialistes d'Agridea ainsi que du SCA. Afin de se prémunir d'une attaque pour un ou des loups, les parties ont défini ensemble les mesures de protection qu'il convient de mettre en place pour chacun des secteurs de pâture selon la pression de prédation (avant une première attaque, dès la première attaque, en cas de loup sédentaire ou de meute). Par leur signature, les exploitants se sont engagés à mettre en œuvre ces mesures. En cas de prédation, le SCA est chargé de vérifier que les mesures de protection étaient effectives.

Cette démarche va être poursuivie pour l'ensemble des alpages ovins du canton ces prochaines années.

Pour adresser au Chef du département des transports, de l'équipement et de l'environnement une demande d'**autorisation de tir ponctuel**, les critères suivants doivent être remplis:

1. Les dommages doivent avoir eu lieu dans un périmètre de dommage (zone dans laquelle les dommages ont très probablement été causés par un seul loup).

2. Le loup a dévoré au moins 35 animaux de rente pendant quatre mois consécutifs, ou au moins 25 animaux de rente en un mois.

3. Le loup tue au moins 15 animaux de rente, alors que des congénères ont déjà causé des dommages l'année précédente.

L'évaluation du dommage au sens des chiffres 2 et 3 ne tient pas compte des animaux de rente tués dans une région où aucune mesure de protection raisonnable n'a été prise bien que des loups y aient déjà causé des dommages.

Depuis mi-juillet 2015, le canton peut évaluer ces critères pour un tir ponctuel sans préavis préalable de la CIC.

Pour assurer au maximum que l'animal à abattre soit celui qui a causé les dommages, le tir doit avoir lieu à l'intérieur d'un périmètre de tir approprié (zone dans laquelle un loup causant des dommages peut être tiré dépendant notamment du lieu de séjour du bétail, des possibilités de prévention et de leurs mise en place); étant donné que le tir vise à prévenir d'autres dommages, le périmètre doit être constamment adapté à la région dans laquelle le bétail menacé séjourne au cours de l'année et pour autant que les mesures de protection raisonnable y sont en place.

Le périmètre correspond au périmètre de l'alpage, si aucune mesure de protection raisonnable ne peut y être prise.

La durée de l'autorisation de tir est limitée à 60 jours.

De plus, pour évaluer si les critères de tir sont satisfaits, on tient compte en principe de tous les cadavres qui peuvent être présentés et identifiés comme proies d'un loup.

L'indemnisation des animaux tués requiert la présentation de l'animal tué et ne dépend pour l'instant pas des mesures de protection mises en place. Elle est financée par la Confédération (80%) pour autant que le canton prenne à sa charge les 20% restant.

Christine Cavalera

Dès janvier 2016, saisie en ligne des relevés de structure et autres données agricoles

Le canton du Valais est le seul canton qui ne propose pas un outil de saisie sur internet des données agricoles. Pour combler cette lacune et améliorer le processus de gestion des données agricoles, le service de l'agriculture en collaboration avec le service cantonal de l'informatique a développé une plateforme qui permettra aux exploitants d'enregistrer eux-mêmes les données agricoles en vue des paiements directs dès janvier 2016.

Cette nouvelle plateforme offrira aux divers utilisateurs des avantages conséquents:

- Mise en page plus aérée et moins «compacte» que le format papier.
- Rapidité de saisie et suivi en temps réel des données.
- Possibilité de filtrer les données à mettre à jour par type de culture, par commune, etc.
- Simplicité d'enregistrement des données spécifiques aux programmes efficience des ressources «techniques d'épandage diminuant les émissions» et «techniques culturales préservant le sol».
- Annonce facilitée des surfaces de promotion de la biodiversité qualité II. La localisation des parcelles mensurées sera automatique et n'exigera plus l'envoi de plan papier.
- Procédure simplifiée par la validation numérique; il ne sera plus nécessaire de se déplacer dans les communes pour obtenir la validation par les préposés communaux; celle-ci sera gérée numériquement par le système informatique.
- Localisation des parcelles et des surfaces exploitées sur des cartes.
- Tableaux de synthèse disponibles en format Excel ou pdf.
- Liste de contrôle permettant d'identifier les erreurs de saisie.
- Saisie sécurisée et confidentialité des données.

Les utilisateurs de ce nouveau site internet sont les exploitant(e)s agricoles au bénéfice des paiements directs et les administrations communales, par les teneurs de cadastre et les préposés communaux, qui valident les données agricoles.

La saisie en ligne sur internet proposera dès janvier 2016, l'enregistrement des documents suivants:

- Le relevé des parcelles
- Le recensement des animaux
- La demande de contribution d'estivage
- Les programmes efficience des ressources
- Les annonces de surfaces pour la promotion de la biodiversité qualité II
- Les inscriptions aux programmes spécifiques

Dès 2017: la saisie en ligne sera étendue au domaine suivant:

- enregistrement des surfaces agricoles intégrées aux réseaux biologiques
- Saisie des surfaces agricoles sur des cartes

Comment faire pour enregistrer les données agricoles?

Les données agricoles seront enregistrées sur un site sécurisé de l'Etat du Valais. L'accès à ce site requiert une inscription préalable (comme pour l'accès au site www.agate.ch). Une fois l'inscription effectuée, un identifiant et mot de passe sont envoyés par courrier recommandé. Après la validation du login, l'accès à la saisie en ligne des paiements directs sera disponible pour les divers utilisateurs. Les rôles de chaque utilisateur (exploitants, préposés, teneur de cadastre) auront été définis préalablement par le Service de l'agriculture.

☛ Il est recommandé de s'inscrire dès à présent pour l'obtention de l'identifiant et mot de passe sur le site internet du service cantonal de l'agriculture sous:
www.vs.ch/agriculture

Pendant une période transitoire, les formulaires en papier seront également disponibles; ils seront distribués à toutes les exploitations lors du prochain relevé de structure 2016.

Calendrier de l'enregistrement et de validation des données agricoles sur internet

Quand ?	Qui ?	Quoi ?
1. EXPLOITATION À L'ANNÉE		
1er ouverture de saisie en ligne: 15 janvier – 15 février	Exploitants avec forme **d'exploitation 1, 6, 15;**	**Annonce** • Relevé des surfaces • Recensement du bétail • Indications générales • Demandes de contributions
2e ouverture de saisie en ligne: 15 avril – 30 avril	Exploitants avec forme **d'exploitation 1, 6, 15** qui ont saisi les données sur internet en janvier-février	**Modifications des données** • Relevé des surfaces • Recensement du bétail • Indications générales
15 août – 21 août	Exploitants avec forme **d'exploitation 1, 6, 15**	**Inscription aux programmes pour l'année suivante** • PER et organismes de contrôle • SST/SRPA • Bio • Extenso • Efficience ressources • PLVH
15 août – 5 septembre	Exploitants avec forme **d'exploitation 1, 6, 15** qui ont saisi les données sur internet en janvier-février	**Résultats efficiences des ressources** • Efficience des ressources «techniques d'épandage diminuant les émissions» et «techniques culturales préservant le sol»

Quand ?	Qui ?	Quoi ?
2. EXPLOITATION D'ESTIVAGE		
• 1er ouverture de saisie en ligne: • 15 juillet – 31 juillet • 2e ouverture de saisie en ligne: • 15 sept. – 31 sept.	Exploitants avec forme **d'exploitation 5**	• Recensement du bétail hors BDTA
3. ADMINISTRATION COMMUNALE		
• 15 janvier – 28 février • 1 mai – 15 mai	**Teneur de cadastre**	Validation des parcelles hors mensuration officielle
• 15 janvier – 28 février • 1 mai – 15 mai	**Préposé communal**	• Validation des exploitations et des surfaces agricoles exploitées sises dans la commune du préposé • Validation de l'effectif du bétail

Dès 2016, le service de l'agriculture organisera, dans les régions, des séances de formation et d'information qui permettront aux divers utilisateurs de se familiariser avec ce nouvel outil. Pendant la période de relevé des structures, une permanence téléphonique dédiée spécifiquement aux questions de saisie en ligne sera ouverte. Nous invitons les exploitants et administrations communales à consulter régulièrement le site internet du service de l'agriculture qui relayera les informations et rendez-vous importants.

Nous incitons fortement les exploitantes et exploitants agricoles à utiliser ce nouvel outil de saisie en ligne qui leur permettra de diminuer leur charge administrative et fournira une plus grande visibilité de leurs données agricoles.

Gabrielle L'Eplattenier

Hérens: un bonjour aux cousines autrichiennes

Récemment, le journal «Rhone Zeitung» faisait paraître un sujet intitulé «Les Hérens et leurs jumelles tyroliennes». Quelques points de repères s'avèrent utiles pour nuancer l'aspect quelque peu romancé de cet article. Au début des années 1920, quatre sujets de la race Tux-Zillertaler ont été importés du Tyrol pour des essais de croisement avec la race d'Hérens. Les sujets élevés dans la vallée de Tux étaient à prédominance noire, ceux élevés dans la vallée de Ziller à prédominance rouge. Le choix s'était porté sur une souche dont les sujets présentaient un manteau uni sur plusieurs générations car la race comportait beaucoup de sujets marqués d'une tache blanche allant jusqu'aux vertèbres et beaucoup d'autres avec le museau rouge. Les résultats des croisements entre vaches Hérens et taureaux Tux-Zillertaler ont donné des sujets avec des manteaux unis, principalement châtain et châtain foncé et quelques-uns avec pelage rouge brun et museau rouge. L'amélioration a été perceptible au niveau de la croissance et de l'arrière-train. Par contre, l'avant-train présentait des faiblesses avec une tendance à des sujets plutôt sanglés.

Fait moins connu, des transferts ont également eu lieu dans l'autre sens, en particulier un taureau issu du syndicat d'élevage de Saillon qui a laissé 12 descendants en Autriche. Ce taureau avait transmis d'une manière prononcée un arrière-train trop étroit, caractéristique de la race d'Hérens de l'époque. Les taches blanches et le museau rouge des mères se sont reportés sur les descendants, à satisfaction des éleveurs Tux-Zillertaler. Une génisse achetée à Ardon a fait le bonheur de son propriétaire pour ses talents de lutteuse. Enfin, un taureau de Fully a également pris le chemin de l'Autriche avec plusieurs vaches qui ont porté de lui là-bas. Globalement, les éleveurs autrichiens se sont montrés satisfaits de ces essais.

En 1931, sur les 73 taureaux avec marque métallique utilisés par les syndicats, 26% contenaient du sang Tux-Zillertaler. Signalons qu'à cette époque, des 30'000 sujets de la race seuls 3'000 étaient affiliés à des syndicats. Il faut donc relativiser le taux précédent qui se situait en réalité à 2.6%. En 1932, les syndicats ayant utilisés du sang Tux-Zillertaler se retrouvent avec des pointages moyens supérieurs aux autres. Cette constatation doit aussi être nuancée par le fait que ce sont les meilleurs centres d'élevage qui avaient pris cette voie, donc avec une base génétique supérieure. En 1933, les spécialistes s'accordent à dire que les résultats du croisement s'avèrent difficiles à établir. Des 4 sujets importés, le taureau Negro Duxer 202, crédité de 88 points, acheté à Georg Sprenger de Fügen dans le Tyrol, est celui qui a eu la plus forte influence. Il ne nous reste pas de photo mais il est décrit avec un pelage brun noir avec museau et ligne dorsale acajou. Il accusait un poids vif de 791 kilos quelques jours avait son abattage, en juin 1929. La comparaison des mères et de leurs filles métissées par le sang Tux-Zillertaler ne fait pas ressortir de grandes différences au niveau des mesurages. Les ca-

ractéristiques de la race d'Hérens semblent dominantes avec un poids et une production laitière comparables. De plus le tempérament belliqueux n'est pas affecté puisque, en 1932, trois filles de Negro Duxer 202 sont en tête du classement des génisses de l'alpage de Sery. Faute de résultats probants, les essais de croisement n'iront pas plus loin. Actuellement, on retrouve la trace du taureau Negro Duxer 202 dans quelques ascendances comme par exemple celle de Tulipe à Rémy Roux, reine cantonale 1977 et 1978, en 10e génération. A ce stade, le sang Tux-Zillertaler est donc de $1/2^{(n-1)}$, soit 1/1024 ou 0.098%.

Pour l'anecdote, un autre des quatre sujets a laissé son empreinte dans la généalogie du troupeau Hérens. Il s'agit de la vache Tux-Zillertaler Griotte, marque à la corne FEH 18, primée à 91 points, importée en novembre 1925. Son propriétaire était M. Greidl, également du village Fügen. Saillie par le taureau fondateur Fritz 139 Valais, elle donne naissance à Grion 34 FEH le 24 janvier 1927. Cette vache a laissé une lignée maternelle élevée à Châteauneuf. Grenade, MM 314/65, née le 1.5.1957, plus avancée de l'alpage de Moiry en 1964 avec Robert Antille, est une descendante de 7e génération de Griotte, avec un taux de sang Tux-Zillertaler de 1.56%. A noter que cette souche maternelle subsiste encore de nos jours dans un élevage de la commune de Leytron, celui de Marie-Madeleine Buchard à Ovronnaz.

De leur côté, les éleveurs autrichiens ont continué l'élevage et, aujourd'hui, on dénombre environ 800 vaches réparties sur 300 exploitations. Sur les 245 vaches au contrôle laitier, la moyenne de lactation s'élève à environ 4'500 kilos, soit un rendement supérieur à l'Hérens. Un programme d'élevage a été relancé en 1986 et une palette de taureaux d'insémination est à disposition. Dans le choix des reproducteurs, un seul possède un manteau uni, les autres ont des marques blanches homogènes, à savoir une ligne sous le ventre ainsi que la queue blanche. Leur couleur de base va du rouge brûlé au noir. Les qualités qui sont mises en avant ne sont pas sans rappeler celle de la race d'Hérens: adaptation au milieu alpin, qualité et rendement en viande, aptitude de marcheuse, identité culturelle, fort attrait médiatique (films, reportages) et… «invincible au combat». Ce dernier point est intéressant. En effet, la passion des reines était autrefois comparable à celle que l'on connaît chez nous. Des combats de reines avaient également lieu en terre autrichienne. Mais, suite au décès d'un bélier lors d'une joute, toute forme de combat entre animaux a été interdite en Autriche. Cette situation s'avère d'ailleurs un peu frustrante pour les éleveurs.

En conclusion, voici les points saillants:

- La similitude avec la race d'Hérens est frappante, tant sur la typicité de la race que sur la diversité des coloris.
- L'influence des croisements sur la race d'Hérens est anecdotique et n'a pas apporté de différence significative dans la morphologie de la race.
- Par rapport à la race d'Hérens, les sujets actuels de la race Tux-Zillertaler sont panachés et ont de meilleurs rendements laitiers. Les oreilles sont plus chargées et les cornes ne sont pas guidées.

Blaise Maître

Illustrations

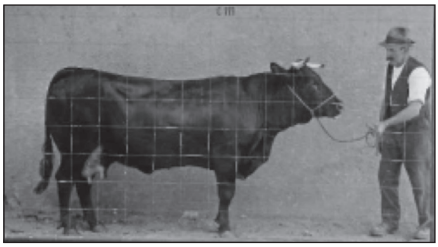

La vache Tux-Zillertaler Griotte, importée en novembre 1925, marque à la corne FEH 18. Sur ce cliché, elle est âgée de 8 ans. Sans tache blanche, elle avait le museau et la ligne dorsale acajou. Pour la période 1931-1932, son rendement laitier fut de 3'053 kilos en 300 jours.

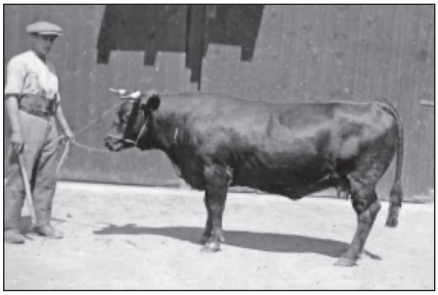

Grion 34 FEH, née le 24 janvier 1927, métisse de Griotte FEH 18 et du taureau fondateur Fritz 139 Valais, photographiée en mai 1932.

Spécimens actuels de la race Tux-Zillertaler.

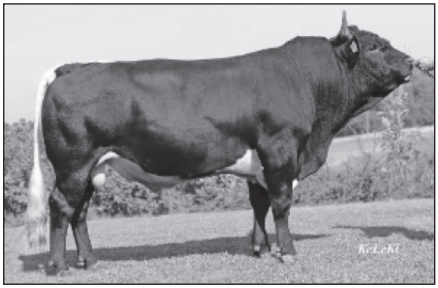

Salsa, né en octobre 2009, un des 16 taureaux Tux-Zillertal proposé à l'insémination.

Lien: http://www.rinderzucht-tirol.at/rassen/tux-zillertaler/beschreibung.html

Gestion administrative des exploitations d'estivage

L'économie alpestre est une activité importante pour l'agriculture du canton: 550 alpages plus de 100'000 ha exploités, 28'000 UGB concernés, 1/4 du lait total y est produit et dans la plupart des alpages transformés en fromage. Plus de 14 mios de francs de paiements directs y sont octroyés. De plus, l'association «montagne-paysage-alpage-tradition» est un important vecteur d'image pour le tourisme de notre canton.

Par définition l'estivage est une activité saisonnière (en Valais, la période d'alpage dure env. 100 jours). Malgré cela, la vie sur les alpages est soumise à de nombreuses contraintes administratives et bureaucratiques. Le respect des normes d'exploitation et des conditions pour l'octroi des paiements directs exigent une attention de tous les instants. Et souvent les alpages ne sont pas équipés d'un bureau pour organiser de manière systématique la «paperasse»: les documents ne sont pas détenus au même endroit et par la même personne; plusieurs intervenants effectuent le travail administratif: fromager, responsable d'exploitation, propriétaires.

L'office de l'économie animale, en collaboration avec la formation continue du SCA, propose aux exploitants, chefs d'équipe et membres de comités d'alpage en mars 2016 un cours d'une journée. Lors de cette rencontre les thématiques suivantes seront abordées:

- Classeur d'étable: liste des détenteurs de bétail, liste du bétail, BDTA, inséminations, traitements vétérinaires.
- Classeur de fabrication: suivi de fabrication, autocontrôle, contrôles externes.
- Classeur de contrôle: Périmètre de l'alpage et secteurs particuliers, contrôle production primaire et contrôle paiements directs.
- Classeur administration générale: contrat de bail, contrats de travail, comptabilité, décompte salaire.

Pour chacun des classeurs, des documents types seront remis aux participants.
Suivant le succès rencontré et les attentes des participants, tel ou tel chapitre (ou classeur) pourra faire l'objet d'une journée de formation et d'échange lors d'un prochain hiver de formation.

En cas d'intérêt, n'hésitez pas à contacter votre conseiller agricole ou les responsables de la formation continue

- **Pour la partie francophone:**
  Tél. 027 606 76 00
  Mail: sca-formcont@admin.vs.ch
  Plateforme informatique:
  www.vs.ch/sca-formcont

- **Pour la partie germanophone:**
  Tél. 027 606 79 00
  Plateforme informatique:
  www.vs.ch/dlw-weiterbildung

Nicolas Luisier

Le Valais veut renforcer la traçabilité de ses vins AOC

Les départements en charge de l'agriculture et du contrôle des denrées alimentaires (DEET et DSSC) ont ouvert une consultation sur la révision du droit cantonal en lien avec les contrôles viti-vinicoles. Les modifications présentées concernent la loi sur l'agriculture, la loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et l'ordonnance cantonale sur la vigne et le vin.

Ces projets de révisions législatives sont mis en consultation auprès des milieux intéressés jusqu'au 15 novembre 2015.

Les mesures proposées visent à renforcer la traçabilité des vins du Valais de la vigne à la bouteille et permettre un échange d'informations entre les différentes autorités de contrôle. Elles mettent en œuvre les propositions d'améliorations présentées par le groupe de travail nommé par le Conseil d'Etat en 2014 afin d'analyser l'ensemble du système de contrôle des vins.

En parallèle à la révision législative, une base de données informatique est en cours de développement, avec l'objectif à terme de gérer l'ensemble du système de contrôle de manière intégrée. Celle-ci permettra de garantir une traçabilité complète, tout en simplifiant le travail administratif des entreprises. Mais la mise en œuvre de cet outil est une démarche lourde qui nécessite des ressources financières et humaines conséquentes.

Ces propositions s'inscrivent également dans le cadre des démarches en cours au niveau fédéral pour l'amélioration globale du système de contrôle des vins.

Les modifications proposées

- permettent d'adapter le système de contrôle en fonction des lacunes constatées;
- mettent en conformité la législation et la pratique valaisanne au droit fédéral;
- modernisent à terme les processus de travail tout en simplifiant les démarches administratives;
- assurent la traçabilité des vins AOC Valais de la vigne jusqu'au verre;
- tiennent compte des travaux en cours et de l'évolution prévue de la législation au niveau national;
- sont cohérentes avec la prise de position du Conseil d'Etat sur la stratégie «Viti horizon 2020» présentée par l'IVV.

Tous les documents utiles sur la mise en consultations des modifications législatives sont disponibles sous:
www.vs.ch/consultations

Pierre-André Roduit

Prise de position du Conseil d'Etat sur la stratégie «Viti horizon 2020» de l'Interprofession de la vigne et du vin du Valais (IVV)

Le 2 septembre 2015, le Conseil d'Etat a pris position de manière détaillée sur la stratégie «Viti horizon 2020» élaborée par l'IVV.

Le Conseil d'Etat accueille favorablement la stratégie «Viti horizon 2020» et partage les 8 objectifs généraux proposés ainsi que la grande majorité des mesures présentées. Il tient cependant à émettre certaines réserves et propositions sur les points suivants:

- Bien que relevant de la responsabilité directe de l'Interprofession, le Conseil d'Etat relève les difficultés liées à la mise en place d'une stratégie de **diversité** (technique de production, maîtrise de la qualité, politique marketing et cohabitation avec les autres politiques sectorielles basées sur la différenciation notamment). Une analyse sur le positionnement concurrentiel des vins valaisans par segments de marché permettrait également de clarifier la pertinence de cette stratégie. Enfin, les conséquences de l'évolution prévue du droit fédéral vers les AOP/IGP sur la stratégie choisie doivent être clairement identifiées.

- Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il faut revoir la **segmentation** des vins AOC Valais. Mais celle-ci doit se faire dans le cadre de la prochaine révision du droit fédéral, qui prévoit la mise en place d'un système d'appellation eurocompatible basé sur les AOP/IGP. Ce nouveau système permettra de renforcer le segment supérieur AOC/AOP tout en ouvrant la possibilité d'utiliser des Indications Géographiques Protégées pour des vins aux conditions de production moins strictes (ouverture à de nouveaux cépages et procédés œnologiques par ex.).

  Dans cette perspective, la mise en place de la marque «Valais» pour certains vins, selon les exigences propres qui régissent cette marque (cahiers des charges et certification produit/entreprise par un organisme accrédité notamment) constitue une étape préparatoire souhaitable en vue des futurs cahiers des charges AOP. Dans tous les cas, la mise en place et la consolidation du segment supérieur (marque «Valais» ou/et AOP) doivent être réalisées avant l'ouverture de l'AOC actuelle à des pratiques aujourd'hui interdites. Enfin, cette période doit être utilisée pour renforcer le segment supérieur «Grand Cru», pour lequel l'utilisation de la marque «Valais» doit également être analysée.

- La promotion doit être renforcée. Dans cet objectif toutes les mesures permettant d'augmenter l'efficience des moyens promotionnels doivent être mises en œuvre.

Un maximum de synergies et d'intégration doivent notamment être réalisées avec Valais-Wallis Promotion (VWP), tant au niveau des messages que de l'activité opérationnelle. La pertinence d'octroyer des mandats à VWP doit, par exemple, être systématiquement analysée car VWP a été créé pour être le centre de compétence promotionnel à disposition des différents secteurs de l'économie valaisanne, avec une vue d'ensemble de toutes les actions et synergies potentielles. L'analyse et la mise en œuvre de toutes les synergies organisationnelles et promotionnelles possibles au sein de l'agriculture et avec VWP doit d'ailleurs constituer un préalable à toute augmentation de redevances.

A terme, les mesures proposées par la stratégie «Viti horizon 2020» devront être mises en œuvre selon les responsabilités attribuées à chaque acteur par la législation vitivinicole, en fonction des ressources humaines et financières disponibles et tenir compte des différentes démarches en cours au niveau fédéral.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat souhaite mettre en œuvre prioritairement les mesures d'amélioration du système de contrôle qui relèvent de sa responsabilité, afin de garantir la crédibilité de l'AOC Valais et de satisfaire aux exigences et travaux en cours au niveau fédéral. Il s'engage, en parallèle, à accompagner l'IVV dans la mise en place d'une segmentation claire et crédible pour les vins du Valais.

Vous pouvez prendre connaissance de la prise de position complète du Conseil d'Etat sur «Viti horizon 2020» disponible sous:
www.vs.ch/Consultations

Pierre-André Roduit

Drosophile du cerisier *(Drosophila suzukii)* dans le vignoble valaisan: Activités du Service de l'agriculture et premier bilan 2015

La drosophile du cerisier *(Drosophila suzukii)* a causé pour la première fois en 2014 des dégâts au vignoble valaisan. Son incidence sur le développement de la pourriture acide n'a cependant pas pu être évaluée précisément, car celle-ci se serait de toute façon manifestée avec une forte intensité au vu des importantes précipitations estivales. Quoiqu'il en soit, les vignerons valaisans, au même titre que les arboriculteurs et les producteurs de petits fruits, doivent tenir compte dès à présent de ce nouveau ravageur potentiel.

Activités du Service de l'agriculture en 2015

Le Service de l'agriculture a pris les mesures suivantes en vue d'une protection efficace du raisin contre *D. suzukii*:

Vulgarisation

Durant l'hiver dernier, l'Office cantonal de la viticulture (OCV) a participé à diverses séances pour informer les viticulteurs des dernières connaissances sur cet insecte et pour dispenser les recommandations officielles. Au total, plus de 800 exploitants ont participé à ces séances. D'autre part, l'étroite collaboration entre les cantons viticoles et Agroscope a abouti ce printemps à la publication d'une fiche de recommandation. Celle-ci a été adressée par courrier à plus de 600 viticulteurs valaisans. Enfin, dans le courant du mois d'août, 28 séances délocalisées ont été organisées avec Vitival, afin de présenter des individus adultes et des pontes de drosophile. Cet apprentissage est important, car seule la détection des pontes permet de déterminer avec certitude la nécessité d'engager la lutte contre cet insecte.

Surveillance du territoire

L'Office cantonal de la viticulture a étendu le réseau de surveillance à tout le canton, par la pose de pièges attractifs de Vouvry à Visperterminen. Même si le nombre de captures n'est pas corrélé à l'intensité des attaques sur fruit, le suivi de ces pièges permet d'évaluer la pression du ravageur et de comparer les millésimes entre eux.

L'OCV a également surveillé attentivement et à intervalles rapprochées plusieurs parcelles qui furent durement touchées en 2014, ceci dès la véraison, afin de détecter les premières pontes. Ce travail, effectué en étroite collaboration avec Agroscope et Vitival, a permis de transmettre régulièrement des informations détaillées aux vignerons.

Ainsi, à fin septembre, 309 parcelles avaient été contrôlées dans tout le Valais afin d'y déceler d'éventuelles pontes, soit 24'500 baies visionnées au binoculaire. Des pontes ont été

observées dans 32 parcelles, dont seulement 15 présentaient des proportions supérieures au seuil de tolérance. Ce résultat est une surestimation de la situation réelle en Valais, puisque nous avons contrôlé principalement les parcelles «à risque» (zones sensibles ou parcelles attaquées en 2014).

Avertissement

La diffusion hebdomadaire de communiqués phytosanitaires de début août à fin septembre a permis d'informer en temps réel les viticulteurs des dernières observations. Ces communiqués ont été transmis à 1'023 abonnés par mail, fax ou courrier et ont pu être consultés sur l'application pour smartphone «Info VS», ainsi que sur le Nouvelliste.

Le Service de l'agriculture a donc tout mis en œuvre pour permettre aux vignerons valaisans de protéger leur récolte de manière raisonnée. Il maintiendra, voire renforcera ces activités dans le futur. En effet, une réorganisation interne du service a permis l'engagement d'une personne supplémentaire en octobre 2015 pour le soutien technique aux viticulteurs.

Premier bilan 2015

Les conditions caniculaires de l'été 2015, diamétralement opposées à celles de 2014, ont probablement contribué à limiter les populations de drosophile du cerisier, ainsi qu'à éviter le développement de foyers de pourritures. Associées à la mise en œuvre des mesures prophylactiques par la grande majorité des vignerons, elles ont ainsi permis la production de raisin en parfait état sanitaire. La faible pression de *D. suzukii* dans le vignoble valaisan a rendu difficile la mise en valeur des essais d'efficacité des méthodes de lutte directe. Nous pouvons néanmoins déjà tirer quelques enseignements de l'année écoulée:

1. Malgré un été caniculaire, particulièrement défavorable à *D. suzukii*, le seuil de tolérance a été dépassé dans quelques parcelles; il est fort probable que ce soit le cas chaque année. La mise en œuvre des mesures prophylactiques et la surveillance attentive de ce ravageur occasionnel feront dorénavant partie des activités viticoles ordinaires;

2. Les foyers de piqûre acétique exercent un important pouvoir attractif sur *D. suzukii*, qui pourrait ainsi coloniser le vignoble via quelques parcelles touchées. Il conviendra de maintenir, voire d'intensifier la protection contre les oiseaux et les guêpes, principaux protagonistes de ce type de pourriture;

3. A de rares exceptions près, la pression de *D. suzukii* n'a pas augmenté de façon exponentielle dans le vignoble, mais de façon très progressive; ainsi, les pontes observées, deux à trois semaines avant la récolte, n'ont pas nécessairement provoqué des dégâts au raisin;

4. Certains cépages sont nettement plus attractifs que d'autres. Le Dunkelfelder figure par exemple parmi les cépages les plus attractifs cultivés dans notre canton.

Conclusions

En limitant les populations de *Drosophila suzukii* et les développements de pourriture sur le raisin, les conditions climatiques de l'été 2015 ont permis la récolte de raisins en excellent état sanitaire et à maturité optimale. Cela ne doit pas nous faire oublier que *Drosophila suzukii* fait partie dorénavant du paysage viticole, tant pour les vignerons qui doivent mettre en œuvre les mesures prophylactiques de façon rigoureuse, que pour les officiels, qui doivent poursuivre la recherche, assurer la surveillance du territoire et diffuser efficacement les informations y relatives.

Stéphane Emery

Recommandations variétés abricot

Le verger valaisan d'abricot s'est diversifié avec de nouvelles variétés depuis 1990. Après 25 ans, les arboriculteurs commencent à renouveler certains vergers qui ne sont plus intéressants (variétés plus adaptées, dépérissement des arbres,…)

Chaque année, la dizaine d'hybrideurs d'abricots dans le monde mettent sur le marché de nombreuses variétés nouvelles. C'est le rôle d'Agroscope, au centre de Conthey, d'étudier les nouvelles obtentions sous numéros, sur quelques arbres (3 à 5). En complément, notre office teste sur des surfaces plus grandes (250,1'000 ou 2'500m2 par variété) les variétés les plus intéressantes qui sortent des premières évaluations. De plus, nous recueillons les premières expériences vécues par les producteurs prenant le risque de planter rapidement des variétés peu connues.

Les intéressés ont été invités chaque semaine entre la fin juin et la fin août pour voir et déguster les nouveautés sur les vergers d'expérimentation et de démonstration. Durant cette saison, nous avons étayé notre descriptif des variétés d'abricots cultivées sur le domaine de Châteauneuf via l'application smartphone «Info VS». Cette application est disponible pour les producteurs ainsi que les particuliers afin d'informer des caractéristiques variétales (sucre-poids-dates de cueillette).

Avec toutes ces informations, Agroscope et notre office effectuons ensemble une synthèse pour la recommandation variétale. Cette dernière se présente sous forme de tableaux qui résument pour chacune des variétés retenues les intensités sur une échelle de 1 à 10 de différents critères ayant trait aux:

- développement végétatif: vigueur, ramification, basitonie...;
- fleur: précocité, abondance, auto-fertilité...;
- fruit: précocité, présentation, qualité gustative...

La première édition sous cette forme a été faite en 2009, suivie de la deuxième en 2012 et d'une remise à jour en 2015 qui se trouve sur le site:
www.vs.ch/agriculture
(Informations > Arboriculture et cultures maraîchères > Informations techniques > Variétés > Abricots).

Jacques Rossier

Le point sur le Feu Bactérien

Pour la première fois en 2013, cette maladie de quarantaine a provoqué d'importants dégâts dans des vergers de pommiers valaisans, dont l'assainissement a nécessité l'incinération d'environ 13'000 arbres, surtout entre Sion et Sierre. Depuis lors, les alentours de ces foyers sont considérés comme zones à risque pour le Feu Bactérien, soumises à des mesures intensives de surveillance et de lutte. La bactérie pouvant hiverner sur des arbres malades non détectés, les vergers y sont traités préventivement au débourrement avec des doses renforcées de cuivre. La dissémination principale de la maladie ayant lieu lors de la floraison, des applications de produits inoffensifs pour les abeilles sont effectuées dans les parcelles en fleur lorsque les conditions climatiques sont favorables pour une infection par cette bactérie.

Cette stratégie coordonnée entre notre office et les producteurs concernés a partiellement porté ses fruits en 2014: 580 arbres malades éliminés au total, dont une majorité de jeunes pommiers. Mais elle n'a pas permis d'éviter une contamination de quelques nouvelles parcelles sur les communes de Sion et St. Léonard. Elle a ainsi été reconduite intensivement cette année, en la complétant par l'élimination plus systématique des fleurs tardives. Dans et autour des zones à risque, environ 80 ha de pommiers ou poiriers ont dû être traités entre une et trois fois avec LMA ou Blossom protect, suite aux conditions climatiques très favorables à une infection entre mi-avril et début mai. A l'heure actuelle, seuls 30 arbres au total se sont avérés atteints par le Feu bactérien, dont 27 situés dans 3 parcelles de Sion déjà touchées auparavant. Ce résultat réjouissant ne signifie pas que la maladie est pratiquement éradiquée en Valais. Les mesures préventives et la surveillance intensive des vergers demeureront certainement de mise durant les prochaines saisons.

Mauro Genini

Le point sur *Drosophila suzukii* en arboriculture

En Valais, le drosophile du cerisier *(D. suzukii)* a été détecté pour la première fois en 2011 sur des framboises d'automne. Depuis, il s'est largement multiplié et propagé, induisant d'importants dégâts économiques dans les cultures de baies (framboises, mûres, myrtilles, fraises), voir dans la vigne en 2014. De ce fait, les cultures de baies rouges, tout comme les figues, sureaux, cerisiers et pruniers très tardifs dans les jardins, ne peuvent plus être récoltées correctement sans entreprendre des mesures de lutte contre ce ravageur (piégeage de masse, mesures d'hygiène, traitement). Pour plus de détails consultez la page **www.agroscope.ch/baies/05590/**

Contrairement à d'autres régions, les autres cultures fruitières susceptibles d'être attaquées (cerisiers, pruniers, abricotiers) sont pour le moment peu touchées, grâce surtout à la précocité de des variétés cultivées, par rapport au cycle annuel de *D. suzukii*.

Dès 2012, l'office d'arboriculture gère un réseau cantonal de 15 à 24 pièges pour suivre l'évolution de *D. suzukii* dans différentes cultures du Valais central. Ces pièges sont relevés chaque semaine durant la saison végétative, mensuellement pour le reste de l'année. Globalement, les captures sont faibles à nulles jusqu'à fin juillet et s'intensifient à partir de mi-août (2012 et 2013), mais environ deux semaines auparavant ces deux dernières années. Les cultures les plus attractives sont le sureau et le cerisier, qui totalisent chaque année près de 80% des captures annuelles. A contrario, les pièges placés dans la vigne et dans les cultures de baies bien protégées sont peu attrayants.

Evolution annuelle des captures de *D. suzukii* par piège dans le réseau cantonal valaisan

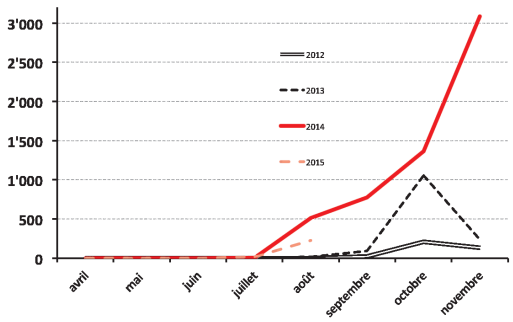

VS 2015 - Nombre mensuel de captures de *D. suzukii* par piège et par culture

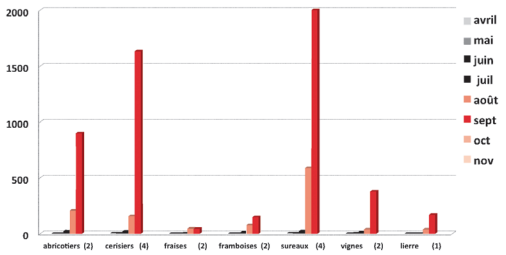

La prolifération relativement tardive de *D. suzukii* par rapport aux autres régions fait que les cultures fruitières récoltées avant fin juillet échappent pour le moment aux attaques de ce ravageur, notamment les cerises et les fraises de printemps. Quelques dégâts ont tout de même été observés dès 2013 sur des variétés très tardives d'abricot, sur des cerisiers tardifs abandonnées, ainsi que sur les pruneaux surmaturés ou non récoltés. Ce qui rappelle l'importance des mesures d'hygiène, notamment la destruction des fruits non récoltés (éloignement du verger, enfouissement sous terre), pour limiter la multiplication de *D. suzukii* dans les parcelles limitrophes.

A fin août 2015, très peu de pontes ont été relevées sur les fruits sans blessures d'une vingtaine de parcelles de pruniers contrôlées juste avant récolte. Dès septembre par contre, cette *D. suzukii* sera toutefois très abondante sur cerisiers et pruniers malgré l'absence totale de fruits, vraisemblablement en quête de lieux d'hivernage

Mauro Genini

Réorganisation des unités «constructions rurales» et «crédit agricole»

Dans le but d'améliorer l'orientation clients et augmenter l'efficience de ses prestations, le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) a décidé de restructurer les unités «constructions rurales» et «crédit agricole» au sein de l'office des améliorations structurelles.

Ces deux domaines d'activité sont ainsi rassemblés en une seule unité composée de cinq arrondissements couvrant l'ensemble du canton.

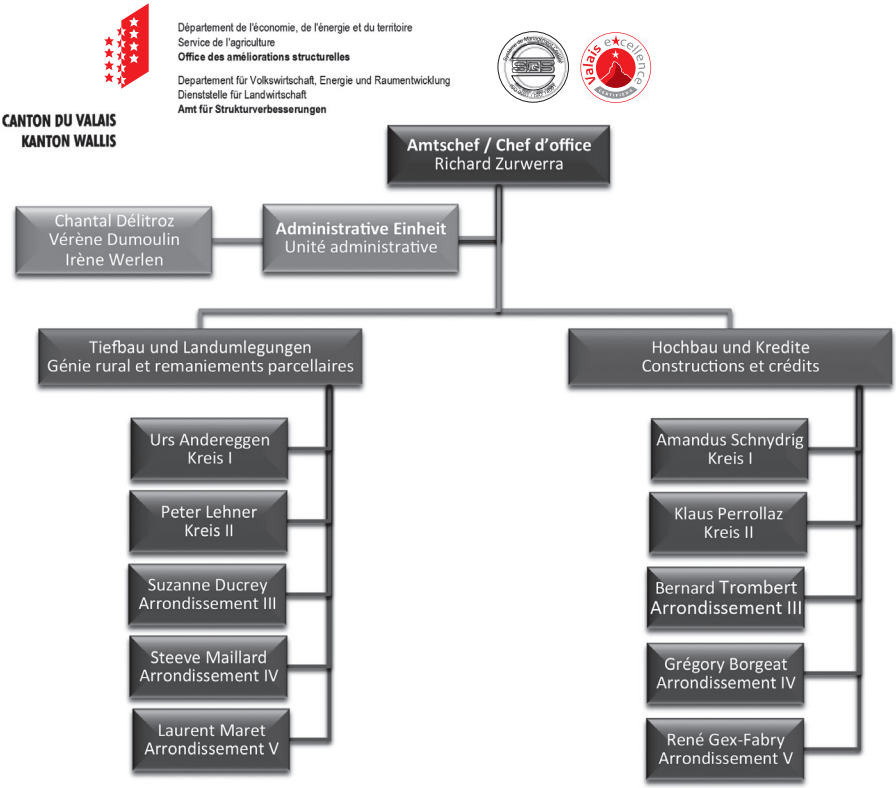

Répartition des arrondissements constructions et crédits

René Gex-Fabry
027/606.75.65
rene.gex-fabry@admin.vs.ch

Bernard Trombert
027/606.78.30
bernard.trombert@admin.vs.ch

Klaus Perrollaz
027/606.75.66
klaus.perrollaz@admin.vs.ch

Amandus Schnydrig
027/606.79.43
amandus.schnydrig@admin.vs.ch

Grégory Borgeat
027/606.78.15
gregory.borgeat@admin.vs.ch

améliorations structurelles

Répartition des arrondissements génie rural et remaniement parcellaire

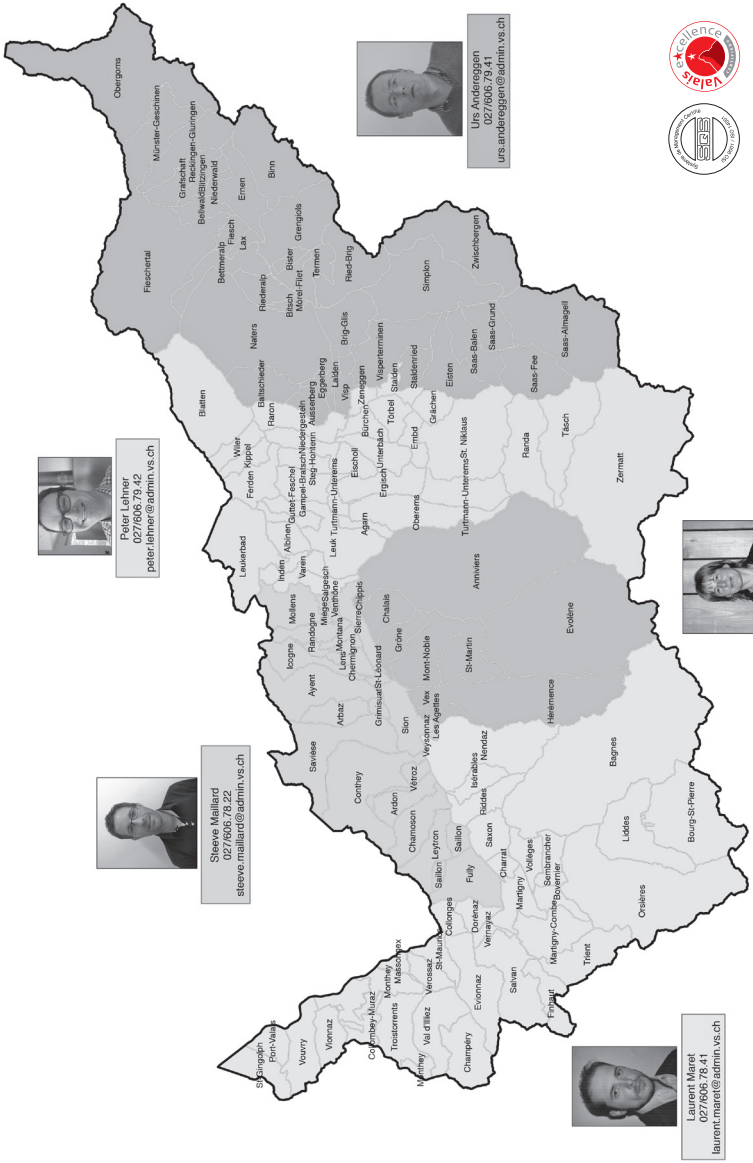

Peter Lehner
027/606.79.42
peter.lehner@admin.vs.ch

Steeve Maillard
027/606.78.22
steeve.maillard@admin.vs.ch

Urs Andereggen
027/606.79.41
urs.andereggen@admin.vs.ch

Suzanne Ducrey-Lenz
027/606.78.06
suzanne.ducrey@admin.vs.ch

Laurent Maret
027/606.78.41
laurent.maret@admin.vs.ch

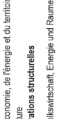

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'agriculture
Office des améliorations structurelles

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Landwirtschaft
Amt für Strukturverbesserungen

La répartition des arrondissements, avec l'adresse de contact des responsables, se trouve sur le site de l'Etat du Valais:
www.vs.ch/agriculture
(> Améliorations structurelles > Contacts).

Un collaborateur unique assumera ainsi la totalité des tâches relatives aux constructions et à la gestion des crédits pour chaque arrondissement. Ce mode d'organisation s'applique déjà à satisfaction pour le domaine du génie rural et des remaniements parcellaires.

La réorganisation donne suite à une enquête de satisfaction de la Haute Ecole HES-SO de Sierre concernant l'activité de l'Office des améliorations structurelles.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration actuelle et future.

Richard Zurwerra

Nouveau chef de l'office des améliorations structurelles

Par décision du Conseil d'Etat le 30 septembre 2015, M. Laurent Maret a été promu et nommé au poste de chef de l'office des améliorations structurelles dès le 1er janvier 2016. M. Richard Zurwerra prendra sa retraite au 31.12.2015.

Félicitation à M. Laurent Maret et excellente retraite à M. Richard Zurwerra!

Lötschental: le projet de remembrement par exploitation des terres agricoles sera réalisé

Par arrêt du 7 mai 2015 le Tribunal fédéral a rejeté le recours déposé par 28 opposants contre la validité des votes liés au remembrement par exploitation du Lötschental et a confirmé le bien-fondé de l'interprétation et de l'application de la législation en vigueur par les autorités cantonales. Le projet, qui permettra au Lötschental d'innover en matière de protection de l'agriculture de montagne, peut ainsi être mis en œuvre.

Parmi les 1369 propriétaires fonciers convoqués le 14 décembre 2013, 71% (soit la majorité des surfaces) ont accepté la réalisation du «remembrement par exploitation du Lötschental». A l'issue de cette votation, les exploitants ont créé, avec 25 voix contre 23 (une voix non valable), le «Syndicat pour le remembrement par exploitation du Lötschental» (Genossenschaft für die Bewirtschaftungsarrondierung Lötschental). 28 propriétaires fonciers (et pour partie exploitants) ont formé recours contre la validité de ces votes auprès de la Commission cantonale de recours en matière agricole et de remaniements parcellaires, puis auprès du Tribunal fédéral.

Le Valais est le seul canton suisse à avoir légiféré sur l'exécution de remembrements par exploitation. En raison du partage matériel, basé sur le droit romain, et de la répartition de l'agriculture de montagne valaisanne en petites structures, les regroupements de parcelles, pour autant que les dessertes minimales en chemins et dispositifs d'irrigation existent déjà, n'apportent plus tellement d'avantages au faible nombre d'exploitants pratiquant encore l'agriculture.

Grâce à cette innovation, les 635 ha de surfaces agricoles que totalisent les quatre communes du Lötschental sans alpages seront optimisées grâce au remembrement par exploitation, ce qui permettra de diminuer les frais liés au travail et aux machines et d'assurer l'exploitation future. Dans le même temps, les possibilités de paiements directs seront optimisées grâce à l'harmonisation des prestations écologiques. La propriété foncière en elle-même n'est pas empiétée. A titre de contreprestation pour la mise à disposition de leur bien au profit du syndicat d'exploitation, les propriétaires se voient accorder une indemnité unique et un loyer garanti pour la durée du projet.

Le Lötschental pourra ainsi tester ce nouveau procédé dans le cadre d'un projet pilote qui pourra, par la suite, être étendu à d'autres communes valaisannes.

Richard Zurwerra

Déblocage des crédits agricoles

Depuis la reprise dans le compte d'investissement du Canton (2005/06), les crédits agricoles étaient soumis aux règles du budget annuel. Le manque de budget a nécessité des crédits supplémentaires en 2009 et 2010 puis en 2011 un dépassement de crédit approuvé par le Conseil d'Etat. En parallèle, la commission thématique du Grand Conseil «Agriculture, tourisme et environnement (ATE)» déposait en 2009 une motion tendant à sortir les crédits agricoles du compte de l'Etat du Valais (Motion No 4.039 du 10.11.2009, par son président de commission, M. Stefan Andenmatten).

Pour cette année, le budget de Fr. 3.5 millions était épuisé à fin juin. Ainsi, les crédits accordés ne pouvaient plus être versés bien que le fonds de roulement disposait de liquidités suffisantes. Par conséquent, une recherche de solution était urgente.

Le 9 juillet 2015, les deux Départements concernés – le Département de l'économie, énergie et territoire (DEET) et le Département des finances et Institutions (DFI) – ont demandé au Service de l'agriculture d'analyser deux variantes:

Variante A:
Externaliser la gestion des crédits agricoles hors de l'administration cantonale

Variante B:
Changer le modèle comptable

Dans sa décision du 19 août 2015, le Conseil d'Etat a décidé de maintenir la gestion des crédits agricoles dans le cadre de l'administration cantonale. De cette manière, le fonds de roulement joue pleinement son rôle sur la base du nouveau modèle comptable respectant la neutralité des coûts entre les prêts et les remboursements par une contre-rubrique avec accès à la liquidité disponible. Les moyens mis à disposition par la Confédération figureront nouvellement comme engagement conditionnel en annexe du bilan du compte administratif de l'Etat. Ainsi, le canton n'a pas des nouvelles charges financières à assumer.

Dès septembre 2015 et pour les années suivantes, il est possible d'effectuer régulièrement les paiements des crédits accordés sans retard dans le cadre de liquidités disponibles du fonds de roulement. Nous sommes persuadés qu'il s'agit d'une bonne solution qui permet de répondre à la demande de la clientèle.

Richard Zurwerra

Agritourisme: mieux se connaître pour mieux se vendre

Le Service cantonal de l'agriculture (SCA), la Chambre valaisanne d'agriculture (CVA), Valais/Wallis Promotion (VWP) et l'Observatoire valaisan du tourisme (OVT) ont réalisé une enquête sur les caractéristiques des activités agritouristiques en Valais dans le but de mieux cerner le niveau de diversification en agritourisme sur les exploitations agricoles. Les premiers résultats montrent que les ventes directes de produits des exploitations sont en tête des prestations demandées. Les prestataires souhaitent poursuivre cet échange d'informations afin de mieux valoriser ce créneau prometteur.

Plus de 300 prestataires en agritourisme et en vente directe ont été invités à répondre à une enquête réalisée par les quatre partenaires (SCA, CVA, VWP et OVT) sur les caractéristiques de l'agritourisme en Valais. Grâce à un taux de retour de près de 20%, des informations très intéressantes sont désormais disponibles sur la nature des activités agritouristiques proposées dans le canton. Les principaux résultats révèlent que plus de 50% des activités s'exercent dans des exploitations viti-vinicoles et de plaine. Le quart provient des exploitations de montagne et près de 15% se pratique sur les alpages. Les ventes directes et les dégustations commentées sont les prestations les plus fréquemment offertes. Une forte majorité des produits vendus en direct proviennent exclusivement de l'exploitation agricole. L'étude permet aussi de constater qu'une grande partie des activités agritouristiques sont assumées par la main d'œuvre familiale de l'exploitation et que la clientèle provient majoritairement de Suisse. Dans l'ensemble, les prestataires agritouristiques se disent satisfaits de cette diversification et ne considèrent pas les services proposés comme trop contraignants.

En affirmant que le développement constant de l'offre est bénéfique pour leur activité et en étant disposés à livrer des informations à l'Observatoire Valaisan du Tourisme, les exploitants qui ont participé à l'enquête montrent une volonté de coopération propice à une meilleure valorisation d'un créneau touristique prometteur.

Documents utiles sous: **www.tourobs.ch**
www.vs.ch/agriculture
(Informations > Agritourisme et promotion des produits > Agritourisme)

Nicolas Deletroz et René Gex-Fabry

Nouvel Internat

Après 92 ans de service en tant qu'appartement ou bureau, un lifting bienvenu devenait nécessaire pour accueillir nos apprentis de l'école d'agriculture.

Vu l'augmentation croissante de nos effectifs, l'internat situé dans le bâtiment principal avait été, voici déjà plusieurs années, transformé en salles de classes. Ne restent que les souvenirs cocasses de nuits parfois mouvementées!

Nous avons ainsi provisoirement logé durant quelques années nos apprentis dans les chambres des bâtiments situés sur le domaine. Cette année du bi-centenaire verra, dès la mi-septembre, l'ouverture d'un nouvel internat, fonctionnel et lumineux. L'ancienne «villa du Directeur», occupée durant plusieurs années par différents offices du Service de l'agriculture, a été entièrement rénovée.

L'EAV dispose ainsi de 9 chambres confortables pour accueillir une vingtaine de personnes, d'une cuisine, de vestiaires, d'une salle de détente et bien sûr de sanitaires appropriés. Les deux premiers étages seront occupés par les garçons et le troisième sera réservé aux filles.

Le charme ancestral de la maison a été minutieusement conservé, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur pour donner un cachet authentique à toute la demeure.

Les futurs utilisateurs bénéficieront d'un logement qui leur permettra de passer sereinement des moments studieux et conviviaux dans ce nouveau cadre adapté à leurs besoins. Nous leur souhaitons de conserver à l'avenir, de merveilleux souvenirs à l'internat...

Jean-Baptiste Evéquoz

La Suisse organisera le prochain Europea Wine Championship!

Lors du 10e concours européen rassemblant plus d'une soixantaine d'étudiants issus de différents lycées viticoles européens, la Suisse a officialisé sa candidature pour l'édition 2016.
Le concours se déroulera du 29 mars au 1er avril 2016 sur les sites de Changins et Marcelin en collaboration avec Châteauneuf.

Le concours 2015 s'est déroulé début avril en terre autrichienne à Klosterneuburg, petite bourgade située à quelques kilomètres de Vienne.

La partie n'était pas facile pour les jeunes étudiants en viticulture. Deux apprenti(e)s d'Agrilogie Marcelin et de Châteauneuf, ainsi que deux étudiants de l'Ecole supérieure de technicien vitivinicole de Changins, ont représenté brillamment les trois équipes suisses inscrites au 10e Championnat européen des jeunes viticulteurs, cavistes et œnologues. Ces élèves de dernière année de formation avaient été sélectionnés non seulement pour leurs connaissances en matière vitivinicole, mais aussi pour leur aptitude en anglais, langue unique du concours.

Lors de la compétition, les concurrents, tous âgés de 18 à 25 ans au maximum, ont été testés en viticulture, œnologie, dégustation, ainsi que sur les connaissances vitivinicoles locales pour un prix spécial, le tout agrémenté de travaux par équipes. Evidemment, les concurrents eurent également l'occasion d'effectuer quelques visites locales de cave. Mais la tension due à la compétition restait palpable, car les résultats n'étaient communiqués qu'au dernier moment, lors de la soirée de gala.

66 participants issus de 33 écoles réparties dans 13 pays: Valais 10e du concours par équipe!

Les six élèves suisses ont fait bonne figure face aux 66 participants issus de 33 écoles réparties dans 13 pays à régions viticoles mondialement reconnues: Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Portugal, Slovaquie, Slovénie et Suisse. Mieux, François Rogivue, étudiant à l'ES de Changins, a décroché une 14e place au classement général, toutes disciplines confondues. Claudia Emmenegger, apprentie viticultrice à Agrilogie Marcelin, termine 8e du concours de dégustation des vins autrichiens! Les deux apprenties viticultrices valaisannes de Châteauneuf, Mélanie Besse et Emilie Gerbex, ont réalisé la meilleure performance helvétique avec un beau 10e rang au concours par équipe: travaux de cave, installation d'une vigne et connaissances sur les machines viticoles. Complétaient également l'équipe suisse: Arnaud Duruz, apprenti à Agrilogie Marcelin, et Mathias Delaloye, de l'ES de Changins.

2016 Rendez-vous en Suisse!

L'an prochain, la compétition aura donc lieu en Suisse du 29 mars au 1er avril 2016. Sous la houlette du Service de l'agriculture du canton de Vaud, principal sponsor de l'événement, la manifestation sera organisée conjointement par les trois écoles de Suisse romande formatrices en viticulture et œnologie: Agrilogie Marcelin, Changins et Châteauneuf. Les épreuves liées à l'œnologie et aux travaux de vinification se dérouleront sur le site de Changins et les compétitions de viticulture et mécanisation auront lieu à Marcelin. Plusieurs visites d'exploitations vitivinicoles sont au programme avec notamment une visite d'une journée organisée en Valais. Le comité d'organisation aura quatre jours pour faire découvrir la viticulture suisse et ses crus typiques aux futurs professionnels européens de la vigne et du vin.

Guy Bianco

Les deux candidates valaisannes: Mélanie Besse et Emilie Gerbex

Concours romand des apprentis paysagistes 2015

Dans le cadre de la manifestation «Habitat et Jardin» 2015, un concours réunissant des apprentis paysagistes de 3e année de toute la suisse romande s'est déroulé du 6 au 8 mars. L'enjeu: une qualification pour le championnat suisse. Nos apprentis montent sur la deuxième marche du podium, et décrochent ainsi un billet pour représenter les couleurs du Valais à la finale suisse en 2016.

FÉLICITATIONS!!!

Axel Gaudin (à gauche) et Aurélien Oppliger (à droite) devant leur aménagement.

Montées par l'association du concours romand des apprentis paysagistes en collaboration avec JardinSuisse-Vaud, ces joutes permettent aux apprentis de 3e année d'apprentissage de se confronter à leurs collègues romands. Réalisées dans le décor de la manifestation «Habitat et jardin», elles permettent en outre de promouvoir le métier. Cette année 8 équipes de 2 participants et 1 remplaçant venant des cantons de Vaud, de Genève, de Fribourg, de Berne, du Jura, de Neuchâtel et du Valais ont pris part à cette compétition. Les participants ont dû réaliser un aménagement extérieur imposé sur une douzaine de mètres carrés, sans aucune aide extérieure. Ces travaux sont ensuite jugés selon des critères techniques, mais également selon la créativité et la cohésion de l'équipe.

Au terme de 3 jours d'efforts et de concentration, l'équipe emmenée par Aurélien Oppliger (meilleure note générale aux examens de CFC 2015), Axel Gaudin (meilleure note pratique aux examens de CFC 2015) et Yannick Zumofen (remplaçant) termine au deuxième rang, derrière une équipe genevoise. Cette deuxième place est synonyme de qualification pour la finale suisse qui se déroulera en 2016. Nous félicitons chaleureusement nos brillants lauréats, ainsi que leur coach, Olivier Siggen, et leur souhaitons autant de succès lors de la finale suisse.

Mathias Sauthier

RETOUR sur l'année scolaire 2014/2015

L'année scolaire 2014/2015 a été marquée par plusieurs temps forts, l'ouverture des classes, tout d'abord, avec plus de 240 apprentis dans les filières CFC et AFP. Pour la première fois, nous avons dédoublé les 3 classes de CFC auprès des Horticulteurs-Paysagistes.

La remise de 81 CFC (certificat fédéral de capacité) et de 9 AFP (attestation de formation professionnelle) sur les sites de Châteauneuf et de Viège. BRAVO à eux!

Il convient également de relever les échanges avec nos lycées partenaires français qui permettent à nos apprentis de découvrir durant une semaine d'autres régions, d'autres types de production et d'autres réalités économiques.

De plus, les camps de sport traditionnellement conduits sur Champéry (Portes du Soleil) dans les infrastructures de base du Palladium ont connu des expériences épiques: les conditions météo de février et mars furent exceptionnelles.

Une réflexion partagée avec nos jeunes a permis de retenir un slogan pour l'Ecole d'Agriculture du Valais dans sa communication future: **De la Terre à l'Avenir!**

Ce slogan sera utilisé officiellement la première fois dans le cadre de la foire du Valais et plus spécifiquement de l'espace d'Ici, espace qui permettra à l'école d'agriculture de présenter ces filières de formation.

Tout un programme qui se traduit par notre souci de visibilité en participant à diverses manifestations de portée nationale ou internationale.

Philippe Girod

Liste des lauréats de l'année scolaire 2014 / 2015

FILIERE AFP AGRICULTURE

Gay Yannick, Chandonne (Liddes)

FILIERE AGRICULTURE

Arluna Axel, Vionnaz
Brunner Laurence, Vex
Dubuis Grégory, Savièse
Farquet Florent, Levron (Vollèges)
Gay Laura, Les Granges (Salvan)
Girardet Dany, Aigle VD
Locher Cédric, Daillon (Conthey)
Luisier Aline, Sarreyer (Bagnes)
Mazard Fanny, Versegères (Bagnes)
Mottiez Arnaud, Collonges
Rouiller-Monay Julien, Vionnaz
Ruch Jérôme, Dorénaz

FILIERE CAVISTE

Bregy Yann, Salgesch
Evéquoz Sébastien, Riddes
Gerbex Emilie, Chandonne (Liddes)
Hunkeler Ilona, Saillon
Mateus Steve, Sion
Monnet Lionel, Miège
Nava Claudio, Mendrisio TI
Roten Gabriel, Turtmann
Vocat Arthur, Martigny
Zufferey Lucie, Sierre

FILIERE CULTURES MARAÎCHÈRES

Besson Maurice, Champlan
Civitillo Antoine, Riddes
Cretin Jonas, Develier JU
Moisan Anaëlle, St-Maurice
Yassine Naser, Bulle FR

FILIERE AFP HORTICULTURE PAYSAGISME

Corbaz Ritesch, Miège
Di Maio Fabien, Chippis
Gay Alexandre, Collombey
Masserey Ilie, Venthône
Philippon Yann, Sion
Rouiller Stive, Aigle VD
Vouillamoz Mathieu, Sion
Zaugg Romain, Bex VD

FILIERE ARBORICULTURE

Moos Nathan, Ayent
Walker Fanny, Bramois

FILIERE HORTICULTURE PAYSAGISME

Bidaud Vincent, Sornard (Nendaz)
Carron Joël, Fully
Chevrier Florian, Vex
Constantin Stéphane, Martigny
Coppey Arnaud, St-Pierre-de-Clages (Chamoson)
Dewarrat Dominique, Evionnaz
Fardel Carine, Ayent
Gaudin Axel, Réchy (Chalais)
Gillabert Guillaume, Val-d'Illiez
Gischig Sébastien, Riddes
Guérin Alexandre, Torgon (Vionnaz)
Hiegemann Jessica, Grône
Maret Aurélien, Fully
Métrailler Gilles, Conthey
Oggier Robin, Sion
Oppliger Aurélien, Miège
Peters Benjamin, Vouvry
Piscitello Alessio, Vionnaz
Poulin Arnold, Ardon
Renevey Yoann, Collombey
Stoeri Thibaut, St-Luc
Taramarcaz Loïs, Verbier
Vouillamoz Florian, Isérables
Vouilloz Nathalie, Salvan
Zumofen Yannic, Salgesch

FILIERE VITICULTURE

Besse Mélanie, Martigny-Croix
Cretton Guillaume, Hérémence
Dorsaz Sylvain, Fully
Dos Santos Silva Liliana Patricia, Sierre
Duc Julien, Conthey
Dussex Lucas, Ayent
Guex Nicolas, Martigny-Croix
Rossier Corentin, Fully
Roten Olivier, Sierre
Roten Salomé, Salgesch
Vouillamoz Quentin, Isérables
Waldvogel Léonard, Aigle VD

Service de l'agriculture
Bulletin info
Case postale 437
1950 Châteauneuf-Sion

Tél. 027 606 75 00
Fax 027 606 75 04

E-Mail: sca@admin.vs.ch

www.vs.ch/agriculture